

Image not found or type unknown



Preuve de la propriété d'un immeuble

Par **auriane**, le **03/01/2008** à **16:35**

quels sont les voies et recours pour l'acheteur à faire établir par le vendeur le duplicata d'un acte de vente perdu lorsque celui-ci réchigne à le faire?
En l'absence de duplicata, quels éléments de preuves peut-on apporter pour justifier de la possession du bien étant entendu que le l'acheteur y réside depuis 32 ans?

Par **Jurigaby**, le **03/01/2008** à **21:38**

Bonjour.
Il suffit de demander copie du titre de propriété auprès du bureau de conservation des hypothèques de la ville où se situe l'immeuble.